

CONDITIONS
TARIFAIRESLA CAUTION
PARTENAIRECAUTIONNEMENT
TABAC

Crédit à la livraison et crédit de stock

TAUX

1,15%*Avec un engagement jusqu'au 31/12/2029
(« offre fidélité »)**1,25%**

Sans engagement

Crédit saisonnier

TAUX

0,55%

de la fraction de livraison payable à terme

Sous condition d'éligibilité

ATCL (ou CCT)

L'Augmentation Temporaire du Crédit
à la Livraison permet de faire face
à des variations de commandes
importantes en été ou en hiver.

COÛT

20€

par tranche de 5 000 € (0,40%)

Cautionnement (tacitement reconductible)
délivré par tranches de 5 000 € en fonction
du montant complémentaire souhaité.

* Offre soumise à conditions : réservée aux buralistes. Taux à 1,15% sans frais annexes garanti jusqu'au 31/12/2028 et valable contre signature, avant le 31/12/2026 d'un engagement jusqu'au 31/12/2029. Frais applicables, en cas de résiliation en cours de contrat, équivalents à la différence entre le prix catalogue et le prix offre fidélité multipliée par la durée restante à courir en année pleine. Frais plafonnés à un montant maximal de 90€ pour la caution tabac, 40€ pour la caution presse et 15€ pour la caution jeux. Toutefois, le cautionné sera exonéré du paiement de cette pénalité dans les cas suivants : cession du débit de tabac du cautionné, cessation d'activité du cautionné, décès du cautionné.

MODALITÉS DE FACTURATION DES COMMISSIONS DE CAUTION

Pour les demandes de cautionnement reçues en cours d'année, la commission de caution est décomptée à raison des mois restant à courir jusqu'au 31 décembre suivant, tout mois commencé étant dû en entier.

4^e trimestre de l'année N - 1 (paiement de l'acompte)

➔ Montant de l'acompte prélevé par l'EDC : environ 60 % du montant de la commission de l'année N - 1.

1^{er} semestre de l'année N (paiement du solde)

➔ Envoi de votre facture détaillant l'acompte déjà prélevé ainsi que le solde à prélever par l'EDC.
➔ Cette facture sera votre justificatif comptable

AUCUN FRAIS ANNEXES !

Frais de renouvellement annuels	Gratuit
Étude de dossier	Gratuit
Rejet de prélèvement / chèque impayé	Gratuit
Information annuelle des garants personnes physiques	Gratuit
Établissement d'une mainlevée de garantie	Gratuit
Établissement d'un duplicata de facture	Gratuit
Frais forfaitaires de recouvrement et intérêts de retard	40 € + intérêts ¹

¹ En application des articles L441-10 et D444-5 du Code de Commerce, toute facture impayée à son échéance donnera lieu de plein droit à l'application d'une somme forfaitaire de 40 (quarante) Euros ainsi qu'à un intérêt égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement n'exclut pas la possibilité, pour EDC, de demander une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire (par exemple pour la rémunération d'un Avocat, Officier ministériel ou d'une société de recouvrement de créances.)



Société de Financement agréée par l'Autorité
de Contrôle Prudentiel et de Résolution
S.A. au capital de 12 060 000 euros
542 049 481 RCS PARIS

18, rue de Saint-Petersbourg
75008 Paris
01 53 42 10 20
www.eurocaution.net